

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU JEUDI 14 MARS 2024

Le Comité Syndical du SCoT Sud Loire, légalement convoqué le jeudi 7 mars s'est réuni à Saint Marcellin en Forez à 17h sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Christophe BAZILE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Julien DUCHE, Yves MARTIN, Eric LARDON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De M Gilles DUPIN à M Pierre VERICEL
De M Christian DENIS à M Claude MONDESERT
De M Robert FLAMAND à M. Christian MOLLARD
De M Patrick LEDIEU à M Christophe BAZILE

Secrétaire de séance :

M Bernard SOUTRENON

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 22

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 1^{ER} FEVRIER 2024 : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

007-2024 MODIFICATION DE LA LISTE DES CONSEILLERS SYNDICAUX : vote du comité syndical à l'unanimité

008-2024 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES : vote du comité syndical à l'unanimité

FINANCES

009-2024 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : vote du comité syndical à l'unanimité

010-2024 AFFECTATION DES RESULTATS : vote du comité syndical à l'unanimité

011-2024 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 : vote du comité syndical à l'unanimité

012-2024 PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024 : vote du comité syndical à l'unanimité

URBANISME

013-2024 LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS AU BUREAU : vote du comité syndical à l'unanimité

- Avis du syndicat mixte sur le projet de PLU concernant la commune d'Avezieux
- Avis du syndicat mixte sur une demande de dérogation concernant la commune d'Avezieux
- Avis du syndicat mixte sur une demande dérogation concernant la commune de Saint Maurice en Gourgois

COMMANDE PUBLIQUE

014-2024 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS AU PRESIDENT : vote du comité syndical à l'unanimité

- Attribution du marché d'assistance, de conseil et de veille juridique pour la révision du SCoT Sud Loire au cabinet BLT Droit Public

Le prochain comité syndical se tiendra le **vendredi 28 juin 2024 à 17h**



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2024 A 17H

DELIBERATION 007/2024

MODIFICATION DE LA LISTE DES CONSEILLERS SYNDICAUX

Le comité syndical a été convoqué le 8 mars 2024

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 22

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Christophe BAZILE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Julien DUCHE, Yves MARTIN, Eric LARDON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De M Gilles DUPIN à M Pierre VERICEL

De M Christian DENIS à M Claude MONDESERT

De M Robert FLAMAND à M. Christian MOLLARD

De M Patrick LEDIEU à M Christophe BAZILE

Secrétaire de séance :

M Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire, 29 sièges se répartissent entre les membres du syndicat mixte :

- Saint-Etienne Métropole : 12 sièges
- Loire Forez Agglomération : 8 sièges
- Communauté de communes Forez-Est : 8 sièges
- Communauté de communes des Monts du Pilat : 1 siège

Il est désigné autant de suppléants que de titulaires.

Dans le cadre du présent mandat, par délibération en date du 17 septembre 2020, les conseillers syndicaux avaient été déclarés installés dans leur fonction.

En date du 31 mars 2022 il a été acté le remplacement de Monsieur Denis TAMAIN par Monsieur Julien DEGOUT en tant que délégué suppléant au Syndicat Mixte du SCOT Sud Loire au titre de Loire Forez Agglomération, suite au renouvellement des élections municipales en décembre 2021 de la commune de Noirétable.

M. Jean-Marc THELISSON, qui était délégué suppléant depuis le 17 septembre 2020, est malheureusement décédé. Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a désigné M. Charles DALLARA pour le remplacer.

En date du 27 octobre 2022 il a été acté le remplacement de Monsieur Jean-Pierre TAITE par Monsieur Claude MONDESERT en tant que délégué titulaire au Syndicat Mixte du SCOT Sud Loire au titre de la communauté de communes de Forez Est. En effet, M. Jean-Pierre TAITE ayant été élu député lors des élections législatives de juin 2022, la communauté de communes, par délibération en date du 28 septembre 2022, a désigné M. Claude MONDESERT pour le remplacer au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte.

Par ailleurs, suite à la démission de Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE de son mandat de conseiller communautaire au sein de Loire Forez Agglomération, le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, par délibération en date du 6 février 2024, a désigné M. Patrice COUCHAUD pour le remplacer en tant que délégué suppléant au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte.

Voici la nouvelle liste des délégués qui ont été désignés par chacune des collectivités membres :

Saint Etienne Métropole

12 représentants titulaires

12 représentants suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gaël PERDRIAU	M. Jean-Luc DEGRAIX
M. Gilles THIZY	M. Robert KARULAK
M. Hervé REYNAUD	M. Gilbert SOULIER
M. Vincent BONY	M. Guy FRANCON
M. François DRIOL	M. Michel GANDILHON
Mme Sylvie FAYOLLE	Mme Christiane BARAILLER
M. David FARA	M. Christian SERVANT
M. Jean-Pierre BERGER	M. Denis BARRIOL
M. Christophe FAVERJON	M. André CHARBONNIER
M. Patrick BOUCHET	M. Charles DALLARA
M. Pascal GONON	M. Jean-Philippe PORCHEROT
M. Philippe DENIS	M. Jean-Claude FLACHAT

Loire Forez Agglomération

8 représentants titulaires

8 représentants suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Christophe BAZILE	M. Pierre GIRAUD
Mme Simone CHRISTIN-LAFOND	M. Alain LAURENDON
M. Patrick LEDIEU	M. Patrice COUCHAUD
M. Patrick ROMESTAING	M. Jean-Paul FORESTIER
M. Olivier JOLY	M. Yves MARTIN
M. Valéry GOUTTEFARDE	M. Eric LARDON
M. Marc ARCHER	M. Georges THOMAS
Mme Claudine COURT	M. Julien DEGOUT

Communauté de Communes Forez-Est

8 représentants titulaires

8 représentants suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gilles DUPIN	M. Patrick MATHIEU
M. Pierre VERICEL	M. Jacques DE LEMPS
M. Claude MONDESERT	M. Jean-François RASCLE
M. Christian DENIS	M. Julien DUCHE
M. Christian MOLLARD	M. Jean-Baptiste ACHARD
M. Sébastien DESHAYES	M. Pierre SIMONE
M. Robert FLAMAND	M. Bruno COASSY
M. Gérard DUBOIS	Mme Ghislaine DUPUY

Communauté de Communes des Monts du Pilat

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Bernard SOUTRENON	M. Denis THOUMY



Le comité syndical prend acte de la nouvelle liste des conseillers syndicaux modifiée

Pour extrait,
Le Président,



Christophe BAZILE



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2024 A 17H

DELIBERATION 008/2024

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Le comité syndical a été convoqué le 8 mars 2024

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 22

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Christophe BAZILE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Julien DUCHE, Yves MARTIN, Eric LARDON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De M Gilles DUPIN à M Pierre VERICEL

De M Christian DENIS à M Claude MONDESERT

De M Robert FLAMAND à M. Christian MOLLARD

De M Patrick LEDIEU à M Christophe BAZILE

Secrétaire de séance :

M Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Par délibération en date du 28 janvier 2021, le Comité Syndical a désigné les membres pour siéger au sein des différentes commissions permanentes.

- Suite au décès de M. Jean-Marc THELISSON : il est proposé par Saint-Etienne Métropole que ce soit M. Pascal GONON, Maire de La Gimond, qui le remplace au sein de la commission « concertation territoriale » pour le secteur Montagne
- Suite à la démission de M. Jean-Pierre TAITE de ses mandats locaux, il est proposé par la Communauté de Communes de Forez-Est que soient désignés :
 - o M. Claude MONDESERT, élu à Feurs, pour le remplacer au sein de la commission « concertation territoriale » pour le secteur Plaine ;
 - o M. Pierre VERICEL pour le remplacer au sein de la commission « Economie, Equipements et Services Publics »

De plus, au sein de la commission « Economie, Equipements et Services Publics », Saint-Etienne Métropole avait proposé en tant que membre invité la désignation de M. Georges HALLARY. Or, suite au changement de Vice-Présidence à Saint-Etienne Métropole, il nous est proposé de désigner Mme Nora BERROUKECHE en tant que membre invité pour le remplacer au sein de cette commission.

- Suite à la démission de M. Pierre-Jean ROCHETTE de son mandat de conseiller communautaire au sein de Loire Forez Agglomération, il est proposé que Monsieur Patrice COUCHAUD le remplace au sein de la commission « Economie, Equipements et Services Publics »

Voici la nouvelle composition des commissions qui vous est proposée, tenant compte de cette nouvelle désignation :

Commission « Analyse des documents d'urbanisme » du Syndicat Mixte :

SAINT ETIENNE METROPOLE
M. Gilles THIZY
M. Pascal GONON
M. Patrick BOUCHET
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
M. Patrick LEDIEU
COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST
M. Gérard DUBOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT
M. Denis THOUMY (titulaire)
M. Bernard SOUTRENON (suppléant)

Pour information, en membres invités, il est proposé :

Pour Loire-Forez Agglomération :

- M. Joanin ROBERT (Ecotay l'Olme)
- M. Pierre HANSSEN (Savigneux)
- Mme Jeanne MAILLARD (Champdieu)
- Mme Elizabeth TREILLAND (Saint-Etienne le Mollard)

Pour la Communauté de Communes des Monts du Pilat :

- M. Michel CHARDON (Jonzieux)
- M. Chris GUILLAUME (Marlhes)
- M. Etienne LESCANNE (Saint Genest Malifaux)
- M. Franck BLANCHARD (Saint Sauveur en Rue)
- M. Pierre LETIEVANT (Tarentaise)
- M. André GEOURJON (La Versanne)

↳ **Commission « Développement Urbain, Habitat, Formes urbaines » du Syndicat Mixte :**

SAINT ETIENNE METROPOLE
M. Christophe FAVERJON
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
Mme Claudine COURT
M. Valéry GOUTTEFARDE
COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST
M. Gérard DUBOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT
M. Bernard SOUTRENON (titulaire)
M. Denis THOUMY (suppléant)

Pour information, en membres invités, il est proposé :

Pour Saint-Etienne Métropole :

- M. Gilles ARTIGUES (Saint-Etienne)

Pour Loire-Forez Agglomération :

- M. Joseph ANTUNES (Savigneux)
- M. Yoann BRUYERE (Sury le Comtal)
- M. Jean-Paul NIELACNY (Pralong)
- M. Robert REGEFFE (Boën)
- M. Ludovic LAFAY (Boën)

Pour la Communauté de Communes des Monts du Pilat :

- M. Henri BENIERE (Le Bessat)
- M. Chris GUILLAUME (Marlhes)
- M. Cédric LOUBET (Planfoy)
- M. Pierre LETIEVANT (Tarentaise)

↳ **Commission « Mobilités / Déplacements » du Syndicat Mixte :**

SAINT ETIENNE METROPOLE
M. François DRIOL
M. Vincent BONY
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
M. Eric LARDON
M. Georges THOMAS
COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST
M. Gérard DUBOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT
M. Bernard SOUTRENON (titulaire)
M. Denis THOUMY (suppléant)

Pour information, en membres invités, il est proposé :

Pour Saint-Etienne Métropole :

- M. Luc FRANCOIS (La Grand Croix)

Pour Loire-Forez Agglomération :

- Mme Sophie WISSOCQ (Montverdu)
- M. David COCAGNE (Sury le Comtal)

Pour la Communauté de Communes des Monts du Pilat :

- M. Benjamin PIGNARD (Le Bessat)
- Mme Martine BRUNON (Saint Régis du Coin)
- M. Robert CORVAISIER (Saint Sauveur en Rue)

↳ **Commission « Economie, Equipements et Services Publics » du Syndicat Mixte :**

SAINT ETIENNE METROPOLE
M. Hervé REYNAUD
M. Robert KARULAK
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
M. Jean-Paul FORESTIER
M. Patrice COUCHAUD
M. Yves MARTIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST
M. Christian DENIS
M. Pierre VERICEL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT
M. Denis THOUMY (titulaire)
M. Bernard SOUTRENON (suppléant)

Pour information, en membres invités, il est proposé :

Pour Saint-Etienne Métropole :

- Mme Nora BERROUKECHE

Pour Loire-Forez Agglomération :

- Mme Marie-Thérèse GAGNAIRE (Savigneux)
- M. Jean-Pierre MULLER (Montverdun)
- Mme Patricia CARETTE (Sury le Comtal)
- Mme Jeanne MAILLARD (Champdieu)
- M. Jean-Paul NIELACNY (Pralong)
- M. Ludovic LAFAY (Boën)

Pour la Communauté de Communes des Monts du Pilat :

- M. Henri BENIERE (Le Bessat)
- M. Etienne LESCANNE (Saint Genest Malifaux)
- Mme Mireille TARDY (Tarentaise)

↳ **Commission « Préservation des Espaces Agricoles, Naturels, Forestiers et des paysages » du Syndicat Mixte :**

SAINT ETIENNE METROPOLE
M. David FARA
M. Jean-Claude FLACHAT
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
M. Alain LAURENDON
COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST
M. Christian DENIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT
M. Bernard SOUTRENON (titulaire)
M. Denis THOUMY (suppléant)

Pour information, en membres invités, il est proposé :

Pour Loire-Forez Agglomération :

- Mme Marie-Gabrielle PFISTER (Leigneux)
- M. François FORCHEZ (La Chambonie)
- M. David BUISSON (St-Georges en Couzan)
- M. Hubert COUDOUR (Cezay)
- M. Thierry CHAVAREN (La Valla sur Rochefort)
- M. Florian LARUE (Mornand en Forez)
- M. Bruno GEROSIER (Savigneux)

- M. Cyril BASSET (Montverdun)
- M. Jean-Marc BOASSO (Sury le Comtal)
- Mme Jeanne MAILLARD (Champdieu)
- M. Aimé BERGER (Saint-Etienne le Molard)

Pour la Communauté de Communes des Monts du Pilat :

- M. Benjamin PIGNARD (Le Bessat)
- M. Bernard VILLEMAGNE (Le Bessat)
- M. Daniel EPALLE (Marlhes)
- Mme Annabelle CLUZEL (Planfoy)
- Mme Mireille TARDY (Tarentaise)

↪ **Commission « Préservation des ressources et adaptation au changement climatique et aux risques / Enjeux liés à la santé » du Syndicat Mixte :**

SAINT ETIENNE METROPOLE
Mme Sylvie FAYOLLE
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
M. Marc ARCHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST
M. Gilles DUPIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT
M. Denis THOUMY (titulaire)
M. Bernard SOUTRENON (suppléant)

Pour information, en membres invités, il est proposé :

Pour Saint-Etienne Métropole :

- M. Marc JANDOT (Dargoire)
- Mme Laura CINIERY (Saint-Etienne)

Pour Loire-Forez Agglomération :

- M. Patrice COUCHAUD
- M. Florian LARUE (Mornand en Forez)
- M. Fabrice BORNE (Savigneux)
- Mme Agnès MOREAU (Montverdun)
- M. Jean-Marc BOASSO (Sury le Comtal)
- M. Aimé BERGER (Saint-Etienne le Molard)
- M. Julien RONZIER (Soleymieux)

Pour la Communauté de Communes des Monts du Pilat :

- Mme Annabelle CLUZEL (Planfoy)
- M. Etienne LESCANNE (Saint Genest Malifaux)
- Mme Martine BRUNON (Saint Régis du Coin)
- M. Robert CORVAISIER (Saint Sauveur en Rue)

↳ **Commission « Concertation territoriale » du Syndicat Mixte :**

SAINT ETIENNE METROPOLE

Secteur Montagne :

M. Pascal GONON (La Gimond)
M. Gilbert SOULIER (Saint-Nizier de Fornas)

Secteur Vallée de l'Ondaine :

Mme Christiane BARAILLER (Fraisses)
M. Julien LUYA (Firminy)
M. Cyrille BONNEFOY (La Ricamarie)

Secteur Vallée du Gier :

M. Jean-Luc DEGRAIX (Saint-Chamond)
M. Denis BARRIOL (Génilac)
M. Julien VASSAL (L'Homme)

Secteur Centre :

M. Philippe DENIS (Saint-Galmier)
M. Eric BERLIVET (Roche la Molière)
Mme Marie-Christine THIVANT (Sorbiers)
Mme Laurence RICCIARDI (Saint-Etienne)

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Secteur Montagne :

Mme Simone CHRISTIN-LAFOND (Apinac)
M. Pascal ROCHE (La Côte en Couzan)

Secteur Plaine :

M. Pierre CONTRINO (Montbrison)
M. Alexandre PALMIER (Trelins)
M. Pierre MARCOUX (Saint-Romain le Puy)

Secteur Central :

M. Alain LAURENDON (Saint-Just-Saint Rambert)
M. Thierry DEVILLE (Bonson)

COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST

Secteur Montagne :

M. Pierre VERICEL (Chazelles sur Lyon)
M. Christian MOLLARD (Panissières)

Secteur Plaine :

M. Claude MONDESERT (Feurs)
M. Georges ROCHETTE (Montrond-les-Bains)
M. Jean-Baptiste ACHARD (Saint-André le Puy)

Secteur Central :

M. Gérard DUBOIS (Veauche)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

Secteur Montagne :

M. Bernard SOUTRENON (Bourg-Argental)
M. Denis THOUMY (Saint-Genest Malifaux)

Il est à noter que les collectivités peuvent toujours proposer des membres invités à tout moment, dès lors qu'elles le jugent opportun.



Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Valide à l'unanimité de ses membres la nouvelle composition des commissions ci-dessus**
- **Annule et remplace la délibération prise le 27 octobre 2022 concernant la composition des commissions permanentes**

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CB'.

Christophe BAZILE



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2024 A 17H

DELIBERATION 009/2024
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le comité syndical a été convoqué le 8 mars 2024

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix délibératives : 20

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Monsieur Christophe BAZILE, Président du SCoT Sud Loire en 2023, quitte l'assemblée au moment du vote du Compte Administratif 2023.

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Julien DUCHE, Yves MARTIN, Eric LARDON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De M Gilles DUPIN à M Pierre VERICEL

De M Christian DENIS à M Claude MONDESERT

De M Robert FLAMAND à M. Christian MOLLARD

Secrétaire de séance :

M Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Compte rendu d'exécution 2023

➡ ***Dans le cadre de la révision du SCOT, des frais liés à l'achèvement du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et à la construction du Document***

d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ont été générés en 2023, pour l'essentiel intégrés dans le cadre du programme partenarial avec Epures. Une part est également versée aux Bureaux d'Etudes EAU et NOVASCOPIA auxquels l'évaluation environnementale de la révision du SCOT ont été confiés, et qui participent aux études et à l'animation de la démarche de manière itérative. Le Plan Paysage a également été poursuivi par Fabriques et Caudex, et la démarche a fait l'objet de nombreuses rencontres au cours de l'année 2023.

« **Le poste budgétaire « matériel de bureau et informatique »** a été sollicité pour l'acquisition d'un PC portable pour le directeur en remplacement d'un portable obsolète.

Au cours de l'année, le Syndicat Mixte a également participé à plusieurs réunions dans le cadre des élaborations et / ou révisions de documents d'urbanisme, et il a émis des avis sur plusieurs documents d'urbanisme et sur des décisions d'autorisations commerciales dans le cadre des CDAC.

Voici un tableau récapitulatif du Compte Administratif 2023 :

		Prévues BP 2023	Réalisées
Dépenses de fonctionnement	de	639 000,00 €	575 137,72 €
Recettes de fonctionnement	de	639 000,00 €	652 044.67 €
Dépenses d'investissement		249 000,00 €	195 045,76 €
Recettes d'investissement		249 000,00 €	213 670.17 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2023 essentielles correspondent à :

- Etudes, expertises, animation et pilotage de réunions par Epures pour 92 527 €
- Frais de personnel pour 205 586,41 € correspondant à 2,75 ETP (pas de directeur durant 3 mois)
- Le fonctionnement général de la structure du SCOT pour 116 951,17 € (dont 10 000 € dans le cadre d'une convention avec Saint-Etienne Métropole)
- Les dotations aux amortissements pour 160 073,14 €

Les recettes de fonctionnement 2023 principales correspondent à :

- la participation des collectivités membres du SCOT pour 595 000 €,
- une dotation générale de décentralisation de l'Etat pour contribuer à la révision du SCoT, pour 55 000 €,
- des produits divers de gestion et des remboursements divers pour 2 044,67 €

Le compte administratif 2023 fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 99 262,25 €**, se décomposant de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement 2023 + 76 906,95 €

Excédent antérieur reporté + 22 355,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2023 sont les suivantes :

- Les études dans le cadre de la révision du SCOT, pour un total de 193 280,56 €
- L'acquisition de matériel informatique (PC portables), pour 1765,20 €

Les recettes d'investissement 2023 correspondent à :

- L'amortissements des immobilisations pour 160 073, 14 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement pour 53 597, 03 €

En **investissement on constate un déficit de 2 350,78 €** se décomposant de la manière suivante :

Résultat d'investissement 2022 - 20 975,19 €
Solde d'investissement 2023 18 624,41 €



Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres ce compte administratif 2023

Pour extrait,
Le Président,



Christophe BAZILE



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2024 A 17H

DELIBERATION 010/2024
AFFECTATION DES RESULTATS

Le comité syndical a été convoqué le 8 mars 2024
Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29
Nombre de présents : 18
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de voix délibératives : 22

Dépôt en Préfecture le :
Délibération affichée le :
Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Christophe BAZILE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Julien DUCHE, Yves MARTIN, Eric LARDON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De M Gilles DUPIN à M Pierre VERICEL
De M Christian DENIS à M Claude MONDESERT
De M Robert FLAMAND à M. Christian MOLLARD
De M. Patrick LEDIEU à M Christophe BAZILE

Secrétaire de séance :

M Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

L'assemblée affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais elle doit respecter la priorité suivante :

- apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris,
- pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le Résultat de clôture 2023 :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de la section de fonctionnement	76 906.95 €
Excédent antérieur reporté	22 355.30 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	99 262.25 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent de la section d'investissement	18 624.41 €
Déficit antérieur reporté	-20 975.19 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	-2 350.78 €

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 2 350.78 €
Solde des restes à réaliser 2023 : 0 €
Solde exécution de la section d'investissement : - 2 350.78 €

La section d'investissement présente un besoin de financement de 2 350.78 €.

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette au 1068) : 2 350.78 €.

Il restera donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002).....96 911.47 €.



Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres l'affectation suivante des résultats constatés :

- **Report à la section de fonctionnement de la somme de : 96 911,47 € (art.002)**
- **Report du déficit d'investissement : - 2 350,78 € (art.001)**
- **Affectation à la section d'investissement de la somme de : 2 350,78 € (art. 1068)**

Pour extrait,
Le Président,



Christophe BAZILE



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2024 A 17H

DELIBERATION 011/2024 **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le comité syndical a été convoqué le 8 mars 2024

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 22

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Christophe BAZILE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Julien DUCHE, Yves MARTIN, Eric LARDON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De M Gilles DUPIN à M Pierre VERICEL

De M Christian DENIS à M Claude MONDESERT

De M Robert FLAMAND à M. Christian MOLLARD

De M. Patrick LEDIEU à M Christophe BAZILE

Secrétaire de séance :

M Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Il est à noter que le compte de gestion 2023 établi par le trésorier municipal n'appelle ni observations ni réserves et il est conforme au compte administratif 2023



Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres ce compte de gestion 2023

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CB' with a stylized flourish.

Christophe BAZILE



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2024 A 17H

DELIBERATION 012/2024
PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

Le comité syndical a été convoqué le 8 mars 2024

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 22

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Christophe BAZILE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Julien DUCHE, Yves MARTIN, Eric LARDON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De M Gilles DUPIN à M Pierre VERICEL

De M Christian DENIS à M Claude MONDESERT

De M Robert FLAMAND à M. Christian MOLLARD

De M. Patrick LEDIEU à M Christophe BAZILE

Secrétaire de séance :

M Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Ce projet prend en compte l'affectation des résultats du Compte Administratif 2023.

Voici un tableau récapitulatif du projet de Budget Primitif qui est proposé :

		Proposition BP 2024
Dépenses fonctionnement	de	749 000,00 €
Recettes fonctionnement	de	749 000,00 €
Dépenses d'investissement		287 350,78 €
Recettes d'investissement		284 350,78 €

Le projet de budget primitif 2024 qui vous est proposé s'élève en recettes et en dépenses à **749 000 €** en section de fonctionnement, et à **287 350.78 €** en section d'investissement, avec les ventilations suivantes :

- En section de fonctionnement :
 - ✓ Une enveloppe de 464 000 € de dépenses.
 - ✓ Une enveloppe de 199 000 € pour les dotations aux amortissements des immobilisations.
 - ✓ Une enveloppe de 86 000 € en virement à la section d'investissement
 - ✓ Une enveloppe de 749 000 € de recettes
 - ✓ La part du résultat de fonctionnement reporté en recettes pour 96 911.47 €
- En section d'investissement :
 - ✓ Une enveloppe de 285 000 € de dépenses.
 - ✓ Le déficit d'investissement reporté en dépenses pour 2 350,78 €
 - ✓ Une enveloppe de 285 000 € de recettes
 - ✓ Le virement de la section de fonctionnement pour 2 350,78 €

En accord avec les orientations débattues le 1er février dernier, le projet de BP 2024 est conçu pour finaliser la révision du SCoT lancée en 2018.

A) - le budget de fonctionnement :

1) Présentation des charges de fonctionnement par nature :

Les charges de fonctionnement du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire seront essentiellement constituées par les postes suivants :

↳ **Prestations confiées à l'Agence d'Urbanisme de la Région Stéphanoise :**

Les principaux axes de travail proposés pour 2024 sont, conformément aux orientations budgétaires débattues le 1er février dernier :

- Inscrire le Syndicat mixte comme un partenaire du socle d'observation, du partage de la connaissance et de l'émergence d'initiatives méthodologiques dans les activités d'épures au bénéfice du territoire
- Anticiper les évolutions futures du Scot Sud Loire au travers des obligations légales (évaluation obligatoire, cadre juridique des révisions et

modifications éventuelles), de démarches de prospective et d'animation des commissions du syndicat.

- Accompagner le Scot sud Loire dans la mise en œuvre de ses actions en partenariat avec les autres collectivités adhérentes d'épures.
- Poursuivre l'intervention de l'Agence dans les scènes de coopération métropolitaines et notamment l'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne pour faire valoir au côté du Syndicat mixte et des autres adhérents le positionnement et les spécificités du Sud Loire.

Ces charges sont estimées pour l'axe 1, 3 et 4, à inscrire en fonctionnement, à **92 802 €** en 2024 (incluant la cotisation 2023). L'axe 2, qui concerne la révision du SCOT, sera inscrit en section d'investissement.

↳ **AMO Juridique pour la Révision du SCoT** : le marché passé avec le Cabinet BLT l'a été pour un montant de 38 760 €

↳ **Assistance à la gestion administrative et financière du syndicat mixte du SCOT** :

Ces prestations font l'objet d'une convention de gestion et d'assistance administrative avec Saint-Etienne Métropole.

La convention actuelle a été reconduite pour trois ans (jusqu'au 31/12/2026).

Ces charges, qui comprennent la réalisation de missions d'assistance technique, administrative et financière (au niveau de son fonctionnement quotidien) sont estimées à **9 000 €**.

↳ **Les frais de personnel** :

L'équipe du syndicat mixte est composée de :

- Un directeur
- Une assistante de direction.
- Un cadre urbaniste
- Ces charges sont estimées à **232 000 €** en 2024, dont une partie est reversée à Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la mise à disposition de personnel.

↳ **Le fonctionnement courant du syndicat mixte** :

Loyer, assurances, fournitures administratives, frais d'affranchissement, de télécommunication, internet, frais de mission, nettoyage des locaux, impression de documents, frais de reprographie, communication, études diverses...

Ces charges sont estimées à **92 802 €** pour le budget primitif 2024.

↳ **La dotation aux amortissements des immobilisations** :

Ces charges sont estimées à **199 000 €** pour le budget primitif 2024.

↳ **Une somme pour un virement à la section d'investissement** :

Il est proposé de virer **86 000 €** de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre de financer les études liées à la révision du SCOT dans le cadre du budget primitif 2024.

2) Présentation des charges de fonctionnement par fonction :

- ✓ 92 802 € (environ 12 % du budget de fonctionnement) sont consacrés aux observatoires, à l'Interscot, à l'animation et au pilotage de réunions conduites par l'Agence d'Urbanisme de la région Stéphanoise.
- ✓ 139 198 € (environ 19 % du budget de fonctionnement) sont consacrés au fonctionnement courant du syndicat, incluant les actions de communication et de pédagogie.
- ✓ 232 000 € (environ 31 % du budget) sont consacrés aux charges salariales.
- ✓ 199 000 € (environ 27 % du budget) sont consacrés à la dotation aux amortissements et aux provisions.
- ✓ 86 000 € (environ 11 % du budget) sont proposés en virement à la section d'investissement.

B) - Le financement du budget de fonctionnement du Syndicat mixte du SCOT du Sud Loire :

Le plan financier prévoit, pour l'essentiel, des participations des collectivités membres, mais aussi une dotation.

L'article 9 des statuts du syndicat définit le mode de calcul des contributions financières des collectivités membres du syndicat mixte du Scot Sud Loire.

La majeure partie du financement du syndicat mixte en charge du SCOT du Sud Loire est en effet couverte par les contributions financières de ses membres, définies au prorata de leur population pour 75% de la contribution et au prorata de leur représentation en sièges au comité syndical pour 25 % de la contribution.

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 1er février dernier, l'élaboration de ce Budget 2024 tient compte des 4 EPCI membres du Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire :

- Saint-Etienne Métropole
- Loire-Forez Agglomération
- Forez-Est
- Monts du Pilat

Par application des statuts du syndicat, les pourcentages sont les suivants pour 2024 (en prenant en compte la population recensée au 1^{er} janvier 2020) :

Collectivité membre	Population 2020 (en nombre d'habitants)	Nombre de sièges	Pourcentage participation 2024
Saint-Etienne Métropole (53 communes)	406 868	12	61,42%
Loire-Forez-Agglomération	111 128	8	20,85%

(87 communes)			
CC Forez-Est (42 communes)	64 083	8	14,94%
CC Monts du Pilat (16 communes)	15 430	1	2,79%
TOTAL pour les 4 EPCI (198 communes)	597 509	29	100,00 %

- **Les participations des collectivités membres du syndicat mixte, au budget 2024, sont les suivantes, avec un maintien des participations, comme validé lors du Débat d'Orientations Budgétaires :**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
St Etienne Métropole	303 800 €	303 500 €	303 300 €	303 200 €	365 500 €	365 500 €	365 500 €
Loire Forez Agglomération	101 900 €	102 100 €	102 300 €	102 400 €	124 000 €	124 000 €	124 000 €
Pays de St Galmier / Forez-Est à partir de 2017	73 600 €	73 700 €	73 700 €	73 700 €	88 900 €	88 900 €	88 900 €
Monts du Pilat	13 700 €	13 700 €	13 700 €	13 700 €	16 600 €	16 600 €	16 600 €
TOTAL	493 000 €	493 000 €	493 000 €	493 000 €	595 000 €	595 000 €	595 000 €

Ce qui représente en 2024 : environ 1 € par habitant (Total population SCOT Sud-Loire 2020 : 597 509 habitants).

- **Dotation générale de Décentralisation :**
Sur l'exercice 2024, une somme de **55 000 € a été sollicitée**, dans le cadre de la révision du SCOT Sud-Loire.

- **L'excédent de fonctionnement reporté :**
Pour l'exercice 2024, la part reportée de l'excédent de fonctionnement est de **96 911,47 €**.

C) - le budget d'investissement :

D'un montant prévisionnel de **287 350,78 €** en 2024, il permettra au Syndicat mixte du SCOT Sud Loire de poursuivre les études nécessaires dans le cadre de la révision du SCOT, et de procéder à l'acquisition éventuelle de différents matériels (matériel informatique et de bureau, véhicule...) :

- Révision du SCOT pour un total de **272 440 €**
-Travaux avec Epures : **215 350 €**

-Travaux avec Bureaux d'Etudes (Evaluation Environnementale et Plan Paysage) : **57 090 €**

- Acquisitions diverses pour un total de **12 560 €**.
- Le déficit d'investissement reporté pour un total de **2 350,78 €**

Les recettes prévisionnelles correspondantes sont :

- Amortissement des immobilisations pour **199 000 €**
- Virement de la section de fonctionnement pour **86 000 €**
- Affectation du résultat de fonctionnement pour **2 350,78 €**



Le comité syndical, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité de ses membres à ce projet de budget primitif 2024 qui est donc adopté

Pour extrait,
Le Président,



Christophe BAZILE



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2024 A 17H

DELIBERATION 013/2024

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS AU BUREAU

(Conformément à la délibération du Comité Syndical du 1^{er} février 2024)

Bureau 7 mars 2024

Le comité syndical a été convoqué le 8 mars 2024

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 22

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Christophe BAZILE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Julien DUCHE, Yves MARTIN, Eric LARDON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De M Gilles DUPIN à M Pierre VERICEL

De M Christian DENIS à M Claude MONDESERT

De M Robert FLAMAND à M. Christian MOLLARD

De M. Patrick LEDIEU à M Christophe BAZILE

Secrétaire de séance :

M Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



-  **Une délibération portant avis du syndicat mixte sur le projet de PLU concernant la commune d'Avezieux**
-  **Une délibération portant avis du syndicat mixte sur une demande de dérogation concernant la commune d'Avezieux**
-  **Une délibération portant avis du syndicat mixte sur une demande de dérogation concernant la commune de Saint Maurice en Gourgois**



Le comité syndical prend acte de la présente communication

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CB'.

Christophe BAZILE



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2024 A 17H

DELIBERATION 014/2024

LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

(Conformément à la délibération du Comité Syndical du 1^{er} février 2024)

Le comité syndical a été convoqué le
Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29
Nombre de présents : 18
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de voix délibératives : 22

Dépôt en Préfecture le :
Délibération affichée le :
Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Christophe BAZILE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Julien DUCHE, Yves MARTIN, Eric LARDON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De M Gilles DUPIN à M Pierre VERICEL
De M Christian DENIS à M Claude MONDESERT
De M Robert FLAMAND à M. Christian MOLLARD
De M. Patrick LEDIEU à M Christophe BAZILE

Secrétaire de séance :

M Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



✚ Décision d'attribution du marché d'assistance, de conseil et de veille juridique pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire au cabinet BLT Droit Public pour un montant de **32 300 euros HT**.



Le comité syndical prend acte de la présente communication

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CB'.

Christophe BAZILE